



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES  
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

**ADPEP 45**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**Espace Ressources Familles**

**2022**

<p>ADPEP 45 25 Boulevard Jean Jaurès CS 15615 45056 ORLEANS Cedex 1</p>	<p>Espace Ressources Familles 29, avenue de Chantemerle BP 17 45501 GIEN cedex</p>
---	--

# RAPPORT D'ACTIVITE

## I. Présentation du Dispositif

L'Espace Ressources Familles est un dispositif qui a été créé en 2020. Cette création fait suite à un dossier déposé par l'ADPEP45 dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt publié par l'ARS du Centre-Val de Loire. Le dispositif est porté depuis sa création par deux établissements de l'ADPEP45 : le CMPP de Montargis / Gien et l'IME Chantemerle de Gien. Il est rattaché administrativement à l'IME Chantemerle.

### Les principales missions du dispositif sont :

- le soutien aux parents-fratries d'enfants inscrits sur liste d'attente IME et CMPP
- l'accompagnement des parents d'enfants accueillis au sein du CMPP
- Favoriser l'inclusion des enfants accueillis en CMPP
- Proposer des ressources aux parents et partenaires facilitant l'inclusion des familles

### Le public concerné :

Les familles résidant sur les bassins de vie de Montargis, Gien et Sully.

### Les moyens prévus dans le projet initial :

2 travailleurs sociaux (Educateurs Spécialisés et / ou Moniteurs Educateurs ; 2ETP),

1 ETP d'Assistant(e) Social(e)

1 ETP de Psychologue

0,5 ETP de Secrétaire

0,5 ETP d'Agent de Service Intérieur (transport, entretien des locaux)

0,10 ETP de Chef de service

0,10 de Directeur / Directrice

Les crédits attribués n'ont pas permis de recruter l'ensemble des professionnels prévus dans le projet initial. Actuellement, ils permettent le financement de deux postes éducatifs.

Au 31/12/2021, l'équipe est composée d'une éducatrice spécialisée à 0,80 ETP (depuis le 1er janvier 2020) et d'une seconde à 1 ETP (depuis le 1er décembre 2021).

Une éducatrice spécialisée est positionnée sur les missions relatives à l'IME et la seconde sur les missions relatives au CMPP.

Compte tenu des moyens alloués, toutes les missions prévues dans le projet n'ont toutefois pas pu être investies pour le moment.

Le Dispositif est co-dirigé par la Directrice de l'IME et le Directeur Adjoint du CMPP.

## II. Activité 2022 et évolution du fonctionnement : analyse et perspective

### **Axe 1 : Le soutien aux parents d'enfants inscrits sur liste d'attente CMPP et IME**

- Les familles sur liste d'attente IME

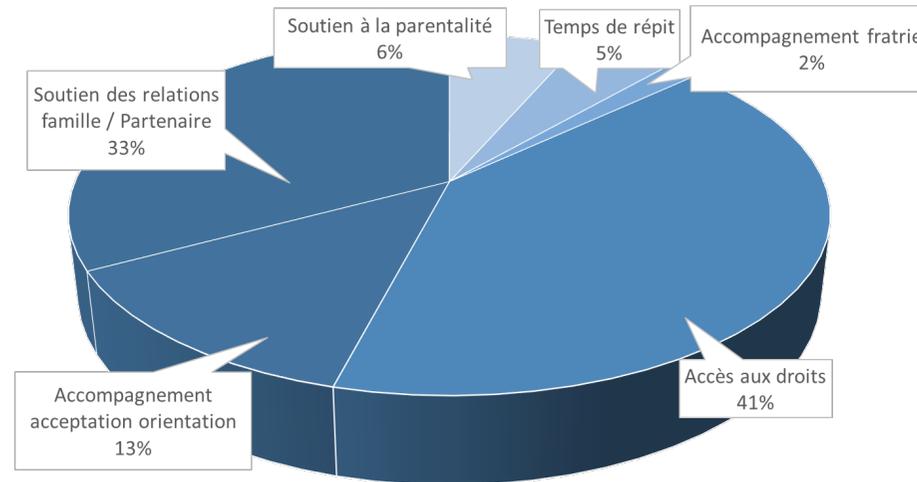
L'important travail d'actualisation de la liste d'attente réalisé en 2021 a permis de se focaliser en 2022 sur l'accompagnement proposé aux familles.

42 familles ont été accompagnées sur l'année 2022. Elles étaient seulement 18 en 2021.

Le travail d'actualisation se poursuit avec la nécessité d'avoir des échanges réguliers avec chaque famille afin d'être informé des évolutions de leur demande (déménagement, admission dans un autre établissement, plus de demande...). A titre d'exemple, une famille a été retirée de la liste d'attente car elle souhaitait finalement une admission au DAME André Neulat et non au sein de l'IME Chantemerle, et une autre indiquant qu'à la suite d'une formation à la mission locale son enfant allait travailler en milieu ordinaire dans un autre département que le Loiret.

Au niveau géographique, 26 familles résident sur le secteur du giennois, 13 sur le Montargois et 3 hors-secteur.

## Besoins identifiés chez les parents en 2022



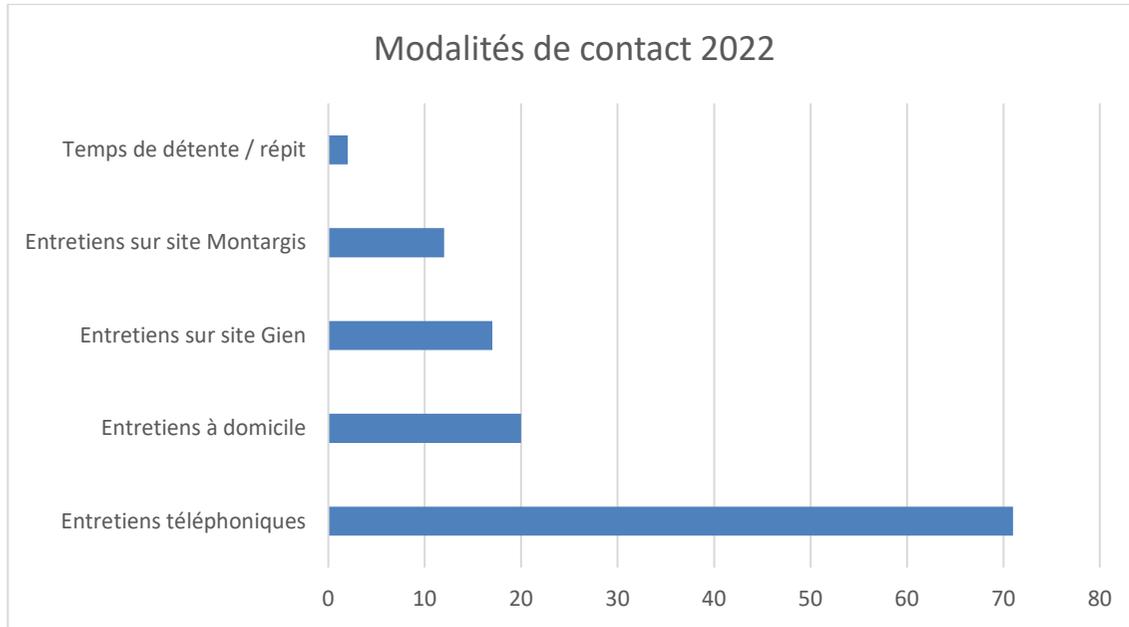
Les principaux axes d'accompagnements proposés sont :

- l'écoute et le soutien des familles confrontées aux problématiques de leur enfant et aux difficultés générées par l'attente (stress, épuisement, découragement, etc.).

Les entretiens peuvent porter sur une réassurance des postures parentales, sur des informations participant à un cheminement, sur la compréhension des comportements de l'enfant, sur les supports permettant un meilleur repérage pour l'enfant. Ils permettent également aux parents d'avoir un espace de parole où ils peuvent exprimer librement leurs sentiments sans avoir peur d'être jugé.

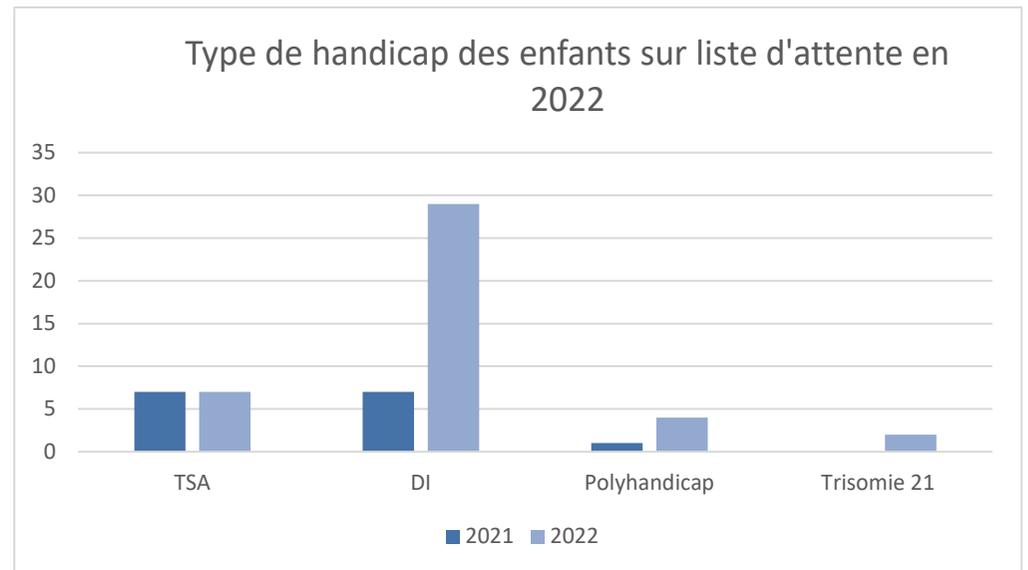
- l'information sur le parcours d'un enfant orienté en IME, le fonctionnement d'un IME et l'impact de la transformation en DAME, les différents dispositifs d'aide existants (PCPE, EMAS, service relais, etc.), le fonctionnement de la MDA...

- l'accompagnement dans les démarches (MDA, admission dans les ESMS, Education nationale, dispositifs de droit commun)

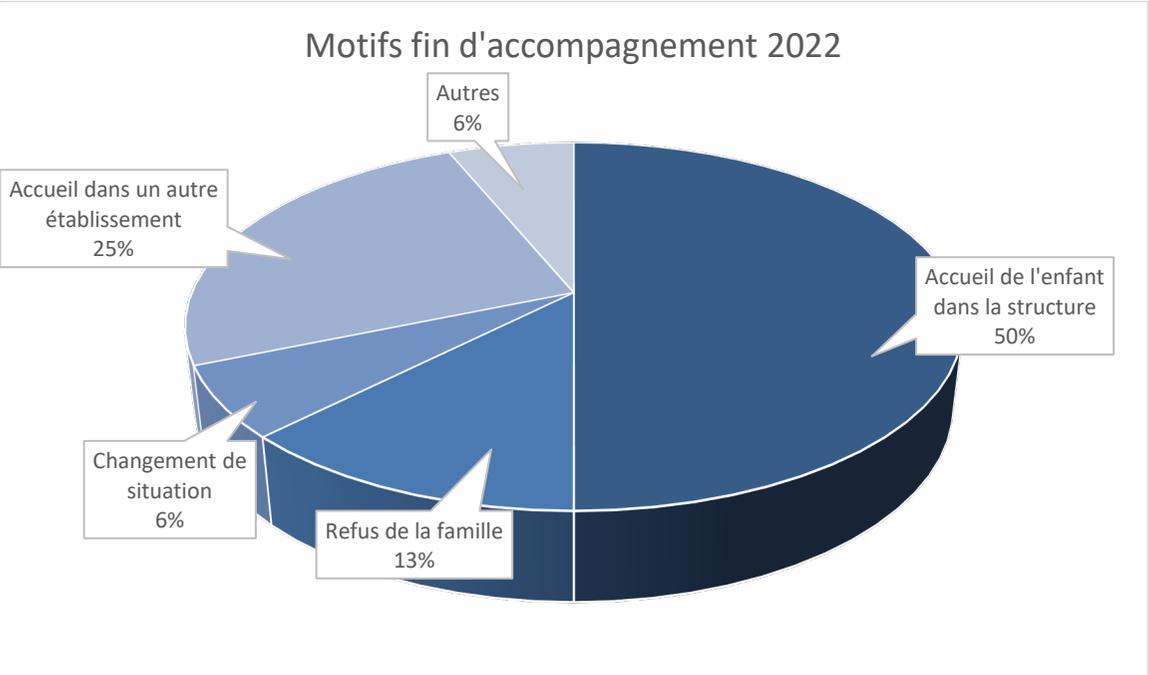


La majorité des contacts se font par téléphone (58%).

On observe toutefois que les rencontres physiques ont nettement augmentées par rapport à l'année dernière (42% contre 28%).



- Le nombre d'enfants souffrant de troubles autistiques à divers degrés est identique à l'année 2021. Ces familles sont bien souvent en grande souffrance car l'accompagnement de ces troubles nécessite une grande disponibilité. L'un des parents est souvent contraint de réduire voir de suspendre son activité professionnelle. Les places en UEMA et en UEEA ne sont pas suffisantes afin de répondre aux besoins de ces enfants, et les enseignants se retrouvent en difficulté afin d'assurer leur accueil.
- On observe une augmentation de la prévalence de l'épilepsie chez les enfants porteurs de handicap. Ces crises ont un impact sur les capacités cognitives et peuvent entraîner une déficience intellectuelle. Les crises sont difficilement identifiées par les parents car elles se manifestent bien souvent par des moments d'absence. Il est donc nécessaire de sensibiliser les parents à cette problématique, afin de pouvoir repérer les signes le plus tôt possible.
- Le manque de professionnel AESH complexifie l'accueil d'enfants en situation de handicap en milieu ordinaire. Malgré leur notification, leurs droits ne peuvent se mettre en œuvre ce qui occasionne bien souvent un allègement du temps de présence scolaire afin d'éviter un accueil qui mettrait en souffrance l'enfant porteur d'un handicap, tout comme les autres élèves scolarisés et l'équipe enseignante. Les parents doivent donc se rendre disponibles pour pallier à ces accueils séquentiels.
- L'entrée en CP et en 6ème constituent des paliers dans la scolarité des enfants, et coïncident souvent avec une demande d'orientation en ESMS du fait de la mise en évidence des difficultés de l'enfant. L'orientation après la 3ème pour les enfants en attente de place en ESMS entraîne des ruptures de parcours faute de dispositifs adaptés, notamment lorsque l'ULIS Pro n'est pas envisageable.



Sur les 42 familles accompagnées au cours de l'année, 16 ne le sont plus au 31/12/2022.

Le principal motif de fin d'accompagnement est majoritairement l'admission à l'IME Chantemerle. Toutefois, 4 familles ne sont plus accompagnées en raison de l'admission de leur fils dans un autre ESMS.

- Les familles sur liste d'attente CMPP

L'accompagnement des familles en liste d'attente au CMPP a pu se renforcer en 2022.

En 2022, 22 familles ont été accompagnées par l'éducatrice spécialisée, contre 5 en 2021.

Il faut comptabiliser 20 familles supplémentaires qui n'ont fait l'objet que d'un seul échange téléphonique pour recueillir tous les éléments relatifs à la demande, et qui ne nécessitaient pas un accompagnement ou une intervention au sein de l'environnement de l'enfant.

Le CMPP étant un établissement ne nécessitant pas de notification, il est nécessaire d'évaluer le plus précisément possible la demande afin de pouvoir proposer le projet le plus adapté.

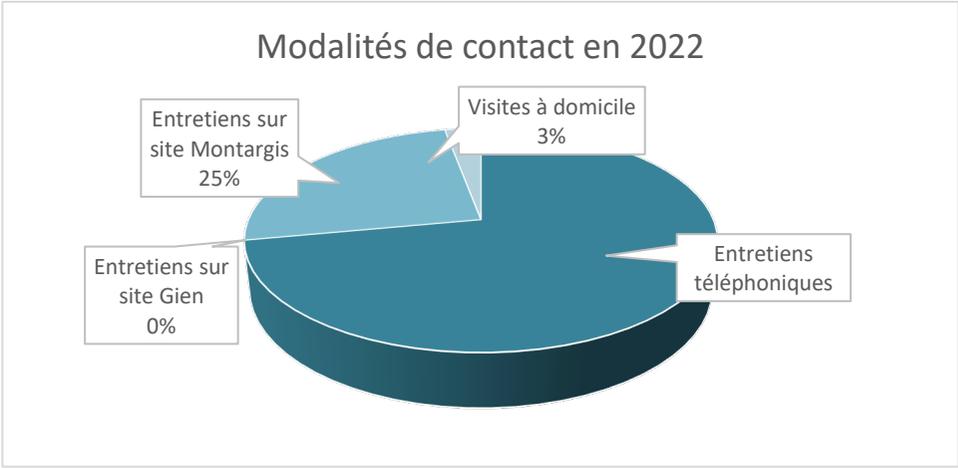
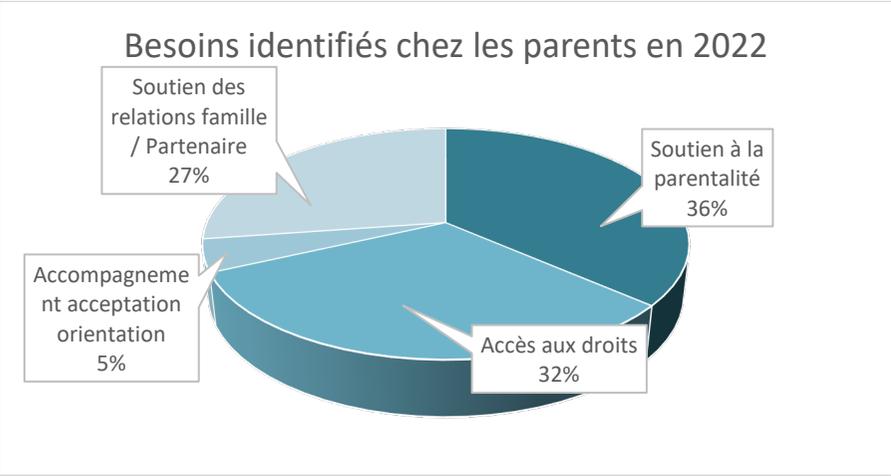
Un premier contact téléphonique est réalisé afin d'écouter et d'évaluer la demande de la famille (scolarité, vie quotidienne, antécédents médicaux, relations aux autres...). En complément, il est demandé aux familles de transmettre les bilans et les comptes rendus déjà réalisés.

Des échanges avec l'enseignant peuvent également être réalisés à la demande de la famille, afin de mieux identifier les difficultés rencontrées par l'enfant, d'apaiser les conflits entre la famille et l'école ou de favoriser la mise en place d'aménagements au sein de la classe.

Ce travail est réalisé en amont de la Commission d'étude des demandes. Il favorise la prise de décision concernant les suites à donner à la demande, ainsi que l'identification des axes du projet de soins qui va être proposé.

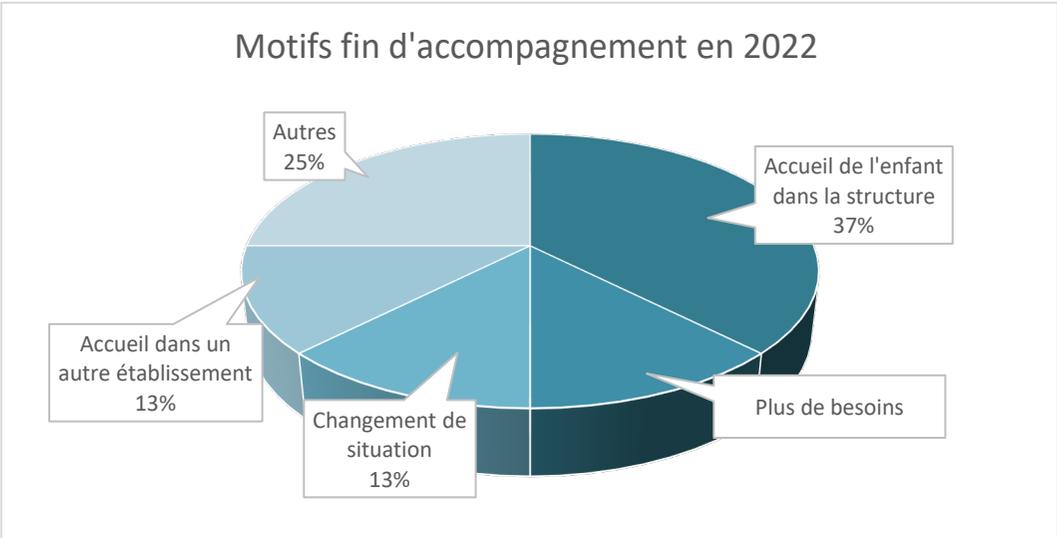
De plus, des entretiens sur sites et à domicile sont réalisés afin de :

- préciser la demande pour les situations les plus complexes
- écouter les difficultés rencontrées par les parents
- soutenir les parents dans leur fonction parentale
- aider les parents à trouver des solutions d'accompagnement pour eux et leur enfant



L'éducatrice spécialisée peut également être amenée à participer à des réunions à l'école, afin de soutenir les parents dans leurs relations avec l'école.

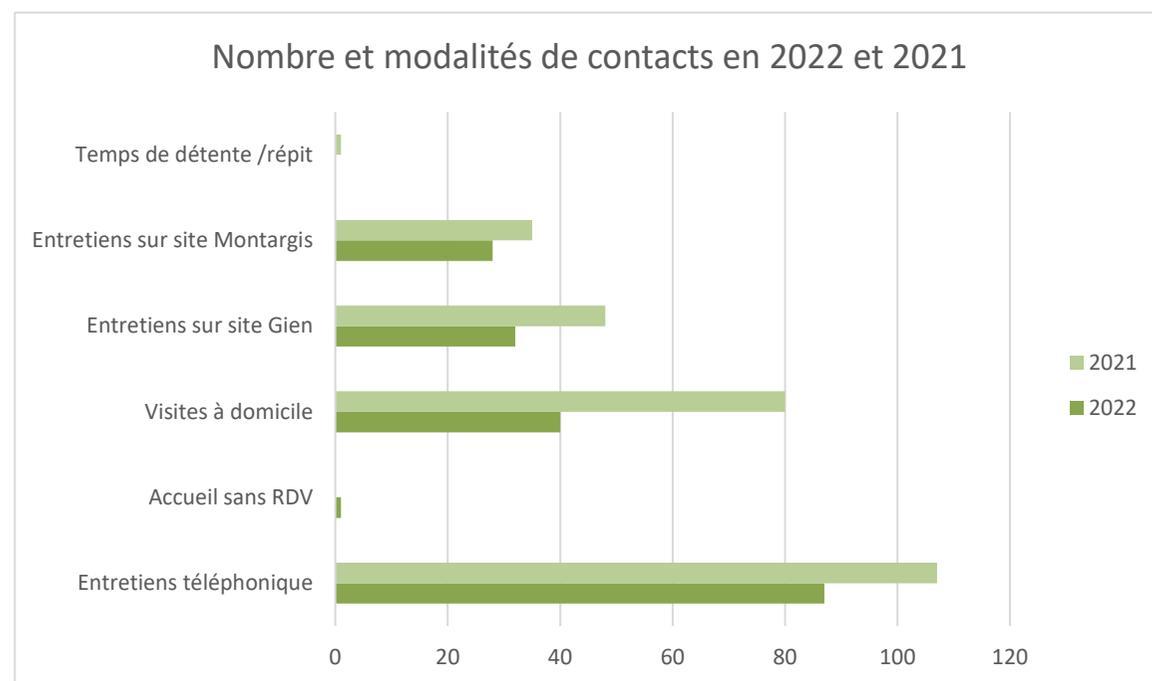
A ce jour, une seule journée par semaine est consacrée à cette mission. Ce temps n'est pas suffisant afin d'accompagner l'ensemble des familles. L'éducatrice intervient seulement sur la liste d'attente de Montargis et c'est l'assistante sociale du CMPP qui assure certaines missions concernant la liste d'attente de Gien.



## **AXE 2 : L'accompagnement des parents d'enfants accueillis au CMPP :**

20 familles ont été accompagnées par l'éducatrice spécialisée en 2022. Ce nombre est stable par rapport à 2021 et 2020, avec respectivement 21 et 18 familles.

Cet accompagnement est généralement proposé à la famille lorsque que des difficultés éducatives sont identifiées par les professionnels du CMPP, ou évoquées directement par les familles.



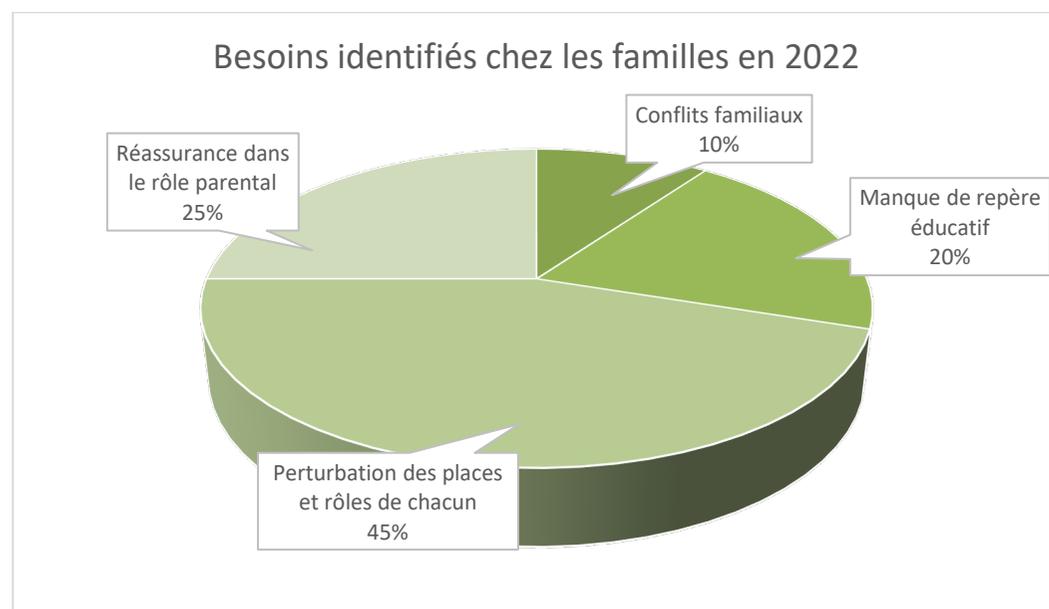
Il y a eu 188 contacts réalisés auprès des familles en 2022, contre 271 en 2021.

La diminution du nombre de contacts s'explique par un investissement plus important de la mission « liste d'attente CMPP », ce qui a laissé moins de temps à l'éducatrice afin d'accompagner les familles dont l'enfant est déjà suivi au CMPP.

En 2022, il y a eu beaucoup d'entretiens téléphoniques, Les familles ont le numéro direct de l'éducatrice. Ils n'hésitent pas à la solliciter afin d'échanger avec elle sur des demandes d'outils face à un événement survenu dans la semaine ou d'avoir un soutien et un regard extérieur.

Lors de la 1<sup>ère</sup> rencontre, une évaluation de la situation est établie avec la famille afin d'identifier les besoins et les objectifs du travail qui va être réalisé. Il est important dans un premier temps d'être à l'écoute et de les amener à prendre conscience du schéma familiale qui s'est mis en place. Cela demande aux parents une remise en question qui peut prendre du temps.

28 visites au domicile ont été demandées par les familles. Elles permettent de travailler sur la systémie familiale, la place de chacun et de proposer les outils adaptés au fonctionnement de la famille au domicile. La journée du mercredi est dédiée à cet accompagnement à Gien et Montargis, car elle est plus propice à la présence de l'ensemble de la famille.



Bien souvent, les difficultés rencontrées se cumulent.

Un axe de travail est alors priorisé avant d'investir un second, voire un troisième.

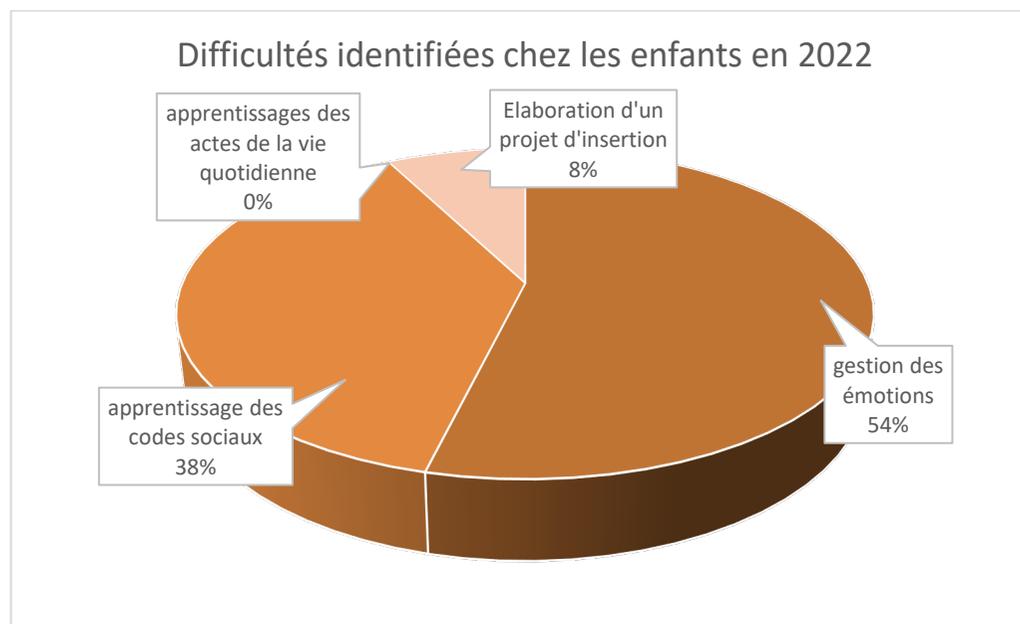
A noter que 5 familles dont une fin d'accompagnement avait acté, du fait de l'atteinte de l'objectif d'accompagnement ou d'un changement de situation, ont re-sollicité l'éducatrice. Elles rencontrent de nouvelles difficultés et ne savent pas vers qui se tourner afin d'avoir une aide. L'accompagnement a été principalement de les remobiliser vers des partenaires extérieurs.

### **AXE 3 : L'accompagnement d'enfants accueillis au CMPP :**

14 enfants en 2022 ont pu être accompagnés par l'éducatrice spécialisée. Ce sont des enfants dont elle accompagne également les parents.

Un travail sur la gestion des émotions, la mise en danger ou l'acquisition des codes sociaux est préconisé. Cet accompagnement peut se faire soit au CMPP, soit au domicile, soit sur l'extérieur.

87 actions éducatives ont été réalisées au sein du CMPP ou à l'extérieur du CMPP et 15 au domicile. Le travail à l'extérieur du CMPP permet à l'enfant de ne pas se sentir enfermé ce qui pour certains favorise l'expression, la verbalisation. Pour d'autres au contraire le cadre du CMPP les sécurise. La souplesse dans les modalités d'accompagnement permet de s'adapter à l'enfant et à l'objectif travaillé.



Bien que le nombre d'enfants accompagnés ait augmenté, les moyens disponibles ne permettent d'investir pleinement cette mission. Disposer d'un temps plus important d'éducateur spécialisé permettrait de soutenir l'inclusion et l'autonomie des enfants suivis.

## **Le travail partenarial**

L'accompagnement proposé par l'ERF nécessite un important travail partenarial.

Ce travail demande un investissement de proximité afin de pouvoir créer du lien et de bien connaître les missions de chacun. Les éducatrices ont sollicitées ou ont été sollicité par des Etablissements scolaires, des éducateurs libéraux, la MDD, l'AEP et l'AED notamment.

Les liens effectués auprès des partenaires facilitent les démarches que doivent réaliser les familles pour leurs enfants. Ils permettent d'orienter au mieux les familles, et ainsi de limiter les délais d'attente.

Le turn over au niveau des professionnels, les transformations de l'offre et la création de nouveaux dispositifs nécessite une disponibilité importante et de maintenir des liens réguliers avec les différents partenaires.

Au total, il a eu 83 échanges avec des partenaires en 2022, que ce soit des temps d'articulation et de présentation ou des temps d'échanges concernant une situation spécifique.

### III. Les ressources humaines : analyse et évolutions

Au 31/12/2022, l'équipe est constituée :

- d'une éducatrice spécialisée à 0,80 ETP positionnée sur les missions CMPP
- d'une éducatrice spécialisée à 1 ETP positionnée sur les missions IME

Mme CHRISTIN qui était positionnée sur les missions IME a quitté ses fonctions fin août et elle a été remplacée par Mme MARECHAL début octobre.

A son arrivée Mme MARECHAL a notamment dû :

- s'informer sur les procédures MDPH existantes (constituer un dossier MDPH, connaître les diverses allocations PCH –AEEH – etc.)
- s'approprier le fonctionnement de l'IME Chantemerle (groupes, ateliers, professionnels, effectif, profils accueillis, sectorisation...)
- rencontrer les différents partenaires

### IV. La formation du personnel

FORMATIONS 2022	Nombre de professionnels	Nombre de jours
Formation Données administratives Ogirys	2	2
Psychopathologie et cultures	1	2
CAFERUIS	1	1 semaine par mois

## V. Les locaux

L'ERF ne dispose pas de locaux spécifiques. Actuellement, il dispose :

- d'un bureau dans les locaux du CMPP de Montargis
- d'un bureau dans les locaux du CMPP de Gien.
- d'un bureau dans les locaux de l'IME Chantemerle

Il est prévu qu'il dispose des locaux actuellement utilisés par le SESSAD rue Gutenberg à Gien. Ce projet devait être effectif en 2022 mais les travaux concernant les futurs locaux du SESSAD ont pris du retard.

Un projet plus global est actuellement en cours afin de créer de nouveaux locaux regroupant plusieurs établissements et services gérés par l'ADEPEP 45 sur le Giennois. Il est prévu d'intégrer l'ERF dans ces futurs locaux.

Disposer de locaux spécifiques permettrait une meilleure visibilité du dispositif, de pouvoir accueillir de nouveaux professionnels et d'envisager de nouvelles formes d'actions (permanences, groupes de parents...).

## VI. Synthèse des perspectives

Les moyens actuels ne permettent pas d'investir l'ensemble des missions prévues dans le projet initial et les professionnels rencontrent certaines limites dans les accompagnements proposés. En effet, les situations rencontrées nécessitent des compétences variées et de pouvoir construire et mettre en œuvre des projets d'accompagnement en équipe pluridisciplinaire. De plus, les professionnels expriment de la lassitude concernant le devenir du Dispositif.

Il apparaît donc nécessaire de pouvoir statuer concernant les perspectives du Dispositif :

- soit un développement rapide des moyens afin de constituer un véritable service, avec une équipe pluridisciplinaire spécifique et un encadrement spécifique
- soit un positionnement clair d'une éducatrice sur les missions IME et une autre sur celles du CMPP, avec un rattachement fonctionnel aux équipes de chaque établissement

En complément, les principaux projets envisagés pour 2023 sont :

